



demenagement de mon entreprise

Par **gilles91**, le **08/03/2012** à **08:44**

bonjour , je suis en arret de travail depuis 6 mois , suite a conflit avec mon employeur , une procedure au prudhomme est en cours , je viens de me rendre compte que mon entreprise a demenage , il a juste garde son nom sur la boite aux lettres , mais quand je regarde dans les page jaune c est une nouvelle adresse de l entreprise , sur mon bulletin de salaire , c est toujours l ancienne adresse , c est legal? je peux faire quoi ?

Par **P.M.**, le **08/03/2012** à **09:27**

Bonjour,

Quand vous dites que vous êtes en arrêt de travail, il faudrait préciser si c'est un arrêt-maladie...

L'employeur dans ce cas, doit donc fournir des attestations à la CPAM...

Si l'entreprise a toujours une existence à l'ancienne adresse, c'est l'essentiel sinon comme vous avez la nouvelle adresse, cela ne devrait pas vous porter préjudice...